

dérangement ni préjudice au commerce des Provinces-Unies : Il ne conçoit pas à quel propos cet Ambassadeur fait intervenir dans son Mémoire, ce qu'il dit sur le sujet de Dunkerque, sans qu'il y ait lieu à cela dans l'affaire dont il s'agit. Aucune des prises, dont il a été question, n'ont été faites par des Armateurs sortis de Dunkerque ; ils sont tous partis de St. Sebastien, ou de Bilbao : Les Vaisseaux ont été armés & équipés dans ces Ports : il ne seroit donc à rien d'entretenir L. H. P. de Dunkerque, à l'occasion de ces prises, qui n'y ont aucun rapport : L'on voit que c'est une chose recherchée par Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre, occupé du soin d'imaginer quelque biais pour engager L. H. P. dans un premier pas qui les conduise successivement à en faire d'autres. Plein de cette idée Dunkerque s'est présenté à lui comme un objet propre à lui fournir ce qu'il cherchoit : Il s'est promis de donner un motif plausible en imputant à la France de manquer à des engagements, à l'observation desquels la République a un intérêt commun avec l'Angleterre ; mais il étoit difficile de croire que L. H. P. ne verroient pas combien il est injuste de mettre sur le compte de la France, ce qui ne doit s'imputer qu'à l'Angleterre elle-même. Les précautions prises par la France à Dunkerque n'ont pour cause uoique que la nécessité où la met l'Angleterre, de s'y tenir sur ses gardes. Enfin, cette affaire regardant la Cour de France, il laisse à Mr. le Marquis de Fenelon, à donner sur cette matiere les attentions qu'elle demande.

Ce Mémoire fut remis aux Etats Généraux le 10. Août. Le 13. il fut suivi d'un autre du même Ministre, où il est parlé de la maniere noble & généreuse dont les Espagnols traitoient
les